

Analyse du dossier photographique de Saint-Nolff (56) 16.12.2014

Témoignage et données

Le 23.03.2015, le GEIPAN reçoit par mail du témoin le questionnaire d'observation « *témoignage standard* » complété concernant l'observation sur la commune de SAINT-NOLFF (56), le 16.12.2014, vers 2h00/2h15, d'un phénomène lumineux dans le ciel de nature inconnue.

Nous avons demandé par retour de mail à ce témoin ce qui l'avait décidé, plusieurs mois plus tard, à témoigner. Nous n'avons reçu aucune réponse à ce jour.

Par ailleurs, un appel téléphonique ainsi qu'un mail ont été passés au témoin le 30.04.2015 afin d'obtenir quelques précisions ainsi qu'un exemplaire de la photographie prise du PAN.

La réponse téléphonique du témoin nous est parvenue le 02.05.2015 avec la promesse de nous envoyer la photographie originale ainsi que les réponses aux précisions demandées.

A ce jour (24.05.2016), aucune photographie et aucune réponse ne nous sont parvenues.

Analyse

Le cas a de suite retenu l'attention de l'enquêteur, car la photographie ou portion de photographie incluse dans le questionnaire PDF complété par le témoin lui semblait familière.

Après quelques recherches sur Internet, il s'est avéré effectivement que cette image était une version recoupée d'une photographie prise en 1981 par un photographe Mexicain nommé Carloz Diaz (voir la photographie intégrale sur <http://www.ufocasebook.com/carlosdiaz.html>)

Photographie du questionnaire :



Photographie prise par Carlos Diaz :



La photo est insérée dans le questionnaire, suite à un texte libre indiquant qu'une photographie a été prise. Il s'agit donc de l'image que le témoin présente comme sa photo du PAN.

Lors des contacts, le témoin est resté évasif, n'apportant aucune précision ni aucune réponse claire aux questions posées. Même dans le cas extrêmement peu plausible où la photo aurait été une illustration, que le témoin aurait omis de présenter comme telle, et qu'il aurait de plus oublié de joindre la propre photo dont pourtant il fait part, nous pensons que le témoin l'aurait signalé au moins lors de ce contact portant justement sur la photo.

Vu les éléments et l'absence de réponses précises aux questions posées au témoin, nous considérons que nous avons à faire à un canular.

